

Saint-Etienne, le 22 janvier 2024

Bureau gestion collective

Affaire suivie par :

Lisa VILLERMET

Tél : 04 77 81 41 49

Mél : ce.ia-diper1@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les instituteurs
et professeurs des écoles

s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : recrutement sur un poste à profil ou sur un poste à exigence particulière avec entretien - Rentrée
2024

Références :

*Lignes directrices de gestion nationales relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation
Nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées du 25 octobre 2021.*

*Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports validées du 1^{er} mars 2022.*

I – POSTES A PROFIL

1. Présentation des postes à profil

Il s'agit d'une modalité de recrutement spécifique pour laquelle l'adéquation poste/profil (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience, attendus des missions...) doit être la plus étroite possible dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue hors barème et donc hors mouvement. Les enseignants intéressés par le profil diffusé sont invités à faire acte de candidature. Les différentes candidatures seront évaluées par une commission qui les classera.

Les candidats sélectionnés reçoivent dans les meilleurs délais sur leur boîte de messagerie académique, un courrier précisant leur classement. Les lauréats sont ensuite contactés par la DIPER, dans l'ordre de leur rang de classement, pour leur proposer leur affectation.

Les enseignants qui ont été classés, mais qui ne sont pas affectés, sont intégrés à un vivier. Le vivier sera sollicité si un poste à profil de même nature se libère à l'issue de la phase d'ajustement du mouvement. Les personnels sont appelés, dans le respect de leur rang de classement, pour proposer le poste libéré et, en cas d'accord de leur part, ils bénéficient d'une affectation.

Des affectations à titre provisoire seront possibles lorsque l'enseignant n'a pas les titres requis pour le poste, mais qu'il est retenu du fait de son expérience et de ses compétences. Il s'agit notamment des enseignants retenus sur un poste de direction sans être titulaire de la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

Tout poste étant susceptible d'être vacant, les enseignants sont invités à postuler sur les postes à profil proposés et se rapprochant de leur souhait de mobilité afin d'être inscrits dans le vivier des candidats potentiels et avoir la possibilité d'être affectés à titre définitif pour la rentrée 2024, sans nouvel entretien.

En application de la réforme des retraites autorisant désormais un départ en retraite en cours d'année scolaire, il sera fait appel au vivier pour les postes susceptibles de se libérer en cours d'année.

Une liste indicative de postes à profil vacants pour la rentrée 2024 est jointe en annexe. Chaque profil fait l'objet d'une publication sur le site de la DSDEN et un message d'information sur I prof est diffusé. De nouveaux postes sont susceptibles d'être ajoutés à la liste au fur et à mesure, les enseignants sont invités à consulter régulièrement I-Prof pour connaître les nouvelles publications.

L'obtention d'un poste à profil à l'issue des commissions de recrutement vaut engagement de l'agent à ne pas participer au mouvement informatisé. Le poste à profil est prioritaire par rapport au poste obtenu au mouvement informatisé, le cas échéant.

L'agent qui obtient un poste à profil accepte la perte de son poste actuel qui sera affiché comme vacant dans la phase informatisée du mouvement.

2. Modalités de recrutement sur les postes à profil

a. Première étape : postuler sur un poste à profil

Les fiches de postes (précisant les postes vacants et les postes susceptibles d'être vacants) classées par nature de poste pour la rentrée 2024 (par exemple : EMPR DC/TSA, Direction REP – REP+, ...) sont en ligne sur le site de la DSDEN de la Loire.

L'ensemble des documents se trouvent à l'adresse suivante :

Chaque professeur des écoles pourra candidater :

- Pour un poste vacant à la rentrée 2024-2025 ;
- Pour tout autre poste de même nature susceptible d'être vacant après la phase informatisée du mouvement intra-départemental ou en cours d'année scolaire.

Les candidatures sont à déposer depuis le formulaire colibris accessible à l'adresse suivante :

https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/dsden42_diper/dsden_42-candidature-a-un-poste-a-profil-pap/

b. Affectation sur les postes à profil

A l'issue de l'entretien avec la commission, le candidat classé au rang 1 se voit proposer les postes vacants à la rentrée 2024-2025, plusieurs choix s'offrent à lui :

- Accepter l'un des postes vacants ;
- Intégrer le vivier et être sollicité lorsqu'un poste de même nature se libère ;
- Ne plus faire partie du vivier.

Par la suite, le rang 2 est sollicité, puis le rang 3 ... jusqu'à ce que les postes vacants soient tous occupés. Lorsqu'un poste se libère en phase d'ajustement ou en cours d'année, l'agent avec le meilleur classement et qui n'a pas encore accepté de poste sera sollicité.

II – POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

1. Présentation des postes à exigences particulières

Les postes à exigences particulières sont des postes sur lesquels est attendue la détention d'une certification particulière nécessaire pour l'exercice des missions. Le recrutement sur ce type de poste s'intègre à la phase informatisée du mouvement intra départemental.

Il existe deux modalités de recrutement :

- Sans entretien préalable : les postes sont pourvus au barème par les candidats lors de la phase informatisée du mouvement dès lors que le candidat est titulaire de la certification requise (CAPPEI, CAFIPEMF...). Aucune démarche particulière n'est à engager.
- Avec un entretien préalable : un entretien auprès d'une commission est organisé afin d'attribuer une priorité aux candidats présentant les meilleures aptitudes sans qu'une certification soit exigée ou ne possédant pas encore la certification exigée.

La commission est réunie pour vérifier les aptitudes et les compétences des agents en amont. La commission émet un avis favorable ou défavorable à l'issue de l'entretien.

En cas :

- Avis favorable : les candidats obtiennent une priorité pour le mouvement informatisé sur la nature de poste pour laquelle ils ont sollicité un avis. Leur candidature est traitée au barème lors du mouvement informatisé. A l'issue du mouvement, ces enseignants pourront être affectés à titre provisoire avec l'engagement d'obtenir la certification avant de pouvoir prétendre à être affectés à titre définitif.
- Avis défavorable : les candidats n'obtiennent pas une priorité sur la nature de postes pour laquelle ils ont sollicité un entretien.

Une fois l'avis obtenu, les enseignants doivent postuler sur les postes à exigences particulières dans le cadre du mouvement informatisé.

L'ensemble des documents se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.ac-lyon.fr/recrutement-sur-postes-a-profil-et-postes-a-exigence-particuliere-123986>

2. Déroulement du recrutement sur les postes à exigence particulières avec entretien

Seuls les postes des enseignants en unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) sont concernés par cette procédure spécifique.

a. Première étape : postuler sur un poste UPE2A

Les enseignants souhaitant solliciter des postes d'UPE2A doivent déposer leur candidature sur COLIBRIS jusqu'au 7 février 2024 accompagnée des pièces suivantes :

- Pour les enseignants justifiant d'un diplôme universitaire en Français langue étrangère (FLE) :
 - Leur diplôme (Seuls les diplômes de licence, de master 2, de doctorat FLE sont pris en compte). Les certificats préparatoires sont considérés comme équivalant à une licence mention FLE.
 - Un CV ;
 - Un dossier avec l'ensemble des documents pédagogiques et didactiques permettant de témoigner de leur expérience.
- Pour les candidats ne justifiant pas d'un diplôme universitaire, mais possédant une expérience de l'enseignement du français langue étrangère,
 - Un CV ;
 - Un dossier comprenant l'ensemble des documents pédagogiques et didactiques permettant de témoigner de leur expérience.

Les candidatures sont à déposer depuis le formulaire colibris accessible à l'adresse suivante :

https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/dsden42_diper/dsden_42-candidature-a-un-postes-a-exigences-particulières-pep/

La commission émettra un avis favorable ou défavorable. L'avis favorable permettra d'obtenir une priorité sur les poste UPE2A sur la phase informatisée du mouvement. Un entretien est obligatoire quelle que soit la situation personnelle.

Les enseignants ayant déposé un dossier devront en parallèle demander des postes d'UPE2A dans le cadre de la phase informatisée du mouvement pour pouvoir prétendre à la priorité si la commission donne un avis favorable à leur candidature.

b. Affectation sur les postes UPE2A

Les candidats nommés sur les postes UPE2A seront affectés à titre définitif.

L'ensemble des documents se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.ac-lyon.fr/recrutement-sur-postes-a-profil-et-postes-a-exigence-particuliere-123986>

III - CALENDRIER COMMUN DES OPERATIONS POSTES A PROFIL ET POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

Etape	Date
Publication des fiches de poste + circulaire	22 janvier 2024 (site DSDEN)
Phase de candidature	22 janvier au 7 février 2024 sur COLIBRIS
Convocation des agents	8 février au 12 février 2024 (messagerie académique)
Commission de recrutement postes à profil	Semaine du 12 au 16 février 2024
Commission poste à exigences particulières (UPE2A)	6 mars (matin) 2024
Résultats des entretiens des postes à profil	A partir du 19 février 2024 (messagerie académique)
Information de l'avis de la commission sur les candidatures sur les postes à exigences particulières	A partir du 8 mars 2024 (messagerie académique)



Thierry DICKELÉ

Annexe 1 : Liste des postes à profil et à exigences particulières existants dans le département de la Loire

POSTE A PROFIL

☞ CONSEILLER PEDAGOGIQUE

- Animateur(trice) informatique (ERUN) ;
- Conseiller(ère) pédagogique de circonscription :
 - Généraliste
 - ASH
- Conseiller(ère) pédagogiques départemental :
 - TICE
 - Formation
 - Education Prioritaire
 - Art et culture
 - Langues vivantes
 - Maternelle

☞ ASH :

- Classe enfants hospitalisés ;
- Coordonnateur(trice) SAPAD ;
- Dispositif d’Autorégulation de Proximité (DARP) ;
- Enseignant missionné Pôle Ressource difficulté comportemental (EMPR DC) ;
- Enseignant missionné Pôle Ressource trouble du spectre autistique (EMPR TSA) ;
- Enseignant(e) référent(e) coordinateur cellule AESH ;
- Enseignant(e) référent(e) des élèves en situation de handicap ;
- Maison d’arrêt – Centre éducatif fermé ;
- Professeur(e) ressource trouble du spectre autistique (TSA) ;
- Professeur(e) ressource trouble des fonctions auditives (TFA) ;
- Professeur(e) ressource trouble des fonctions visuelles (TFV) ;
- Unité d’enseignement maternelle autiste (UEMA) ;
- Unité d’enseignement élémentaire autiste (UEEA) ;
- Unité mobile d’inclusion scolaire (UMIS) ;
- Classe thérapeutique (Hôpital Bellevue, Solaure) ;

☞ REP – REP + :

- Direction REP – REP+.

☞ AUTRES :

- Enseignant(e) Coordonnateur(trice) ;
- Direction d’école d’application (DEA) ;
- Direction d’école profilée ;
- Référent CASNAV ;
- Poste classes à horaires aménagés section musique ;
- Directeur(trice) référent(e) ;
- Dispositif très petite section ;
- Référent harcèlement.

POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

- Professeur des Ecoles Maitre Formateur (PEMF) :
 - Maternelle
 - Élémentaire
 - Satellite
- Coordonnateur(trice) ULIS école, collège et lycée ;
- RASED ;
- Unité pédagogique nouvel arrivant (UPE2A) :
 - Maternelle
 - Élémentaire
- Enseignement établissement spécialisé (IME-IEM-ITEP) ;
- Enseignant SEGPA.